

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 10/05/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eric HERVOUET	<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laëtitia PAVAGEAU	<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

### ▪ Convention SyDEV – Reprise éclairage public – Rue Saint Martin

Le SyDEV a fait parvenir une nouvelle convention n°L.EC.146.20.006 se rapportant à des travaux d'extension de l'éclairage public, rue Saint Martin, de l'église à la sortie du bourg direction les Brouzils, sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu. Cela comprend le remplacement de toutes les lanternes existantes par des lanternes à LED (faible consommation).

Cette convention annule et remplace la précédente validée en conseil municipal lors de sa séance le 29 juin 2021 et dont le montant de la participation s'élevait à 23 506,00 €.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage Public</b>					
Travaux neufs	36 549,00	43 859,00	36 549,00	70,00 %	25 584,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>25 584,00</b>

Les membres du conseil municipal seront invités à abroger la délibération n° DEL 2021.06.29-48, à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal prend note de cette information.

**Observations éventuelles**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 17 mai 2022	19h30
Conseils délégués	Mardi 28 juin 2022	19h30
Conseil municipal Montaigu-Vendée	Mardi 5 juillet	19h30